ART. 5 N° 353

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 353

présenté par Mme Gaillard

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 10 :

« Ses domaines de compétence,... (le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cohérence avec l'alinéa précédent, il semble préférable de faire référence aux « domaines de compétence » du CNPN au pluriel.